

Compte rendu du conseil d'administration de l'APLIUT  
24 mars 2012, IUT de Paris-Descartes

Présents : Klaus Bergmann, Patrice Charlemagne, Martine Devichi, Dorothée Di Costanzo, Anne-Marie Dugreez, Joëlle Farigoux, Magdalena Fasano, Noëlla Gageot, Alain Garrivier, Jacques Kuhnle, Monique Leroy, Marie-Annick Mattioli, Marion Prost, Cathie-Anne Schneider, Jean-Christophe Szombati, Linda Terrier

Absents : Natacha Adamczyk, Marjorie Antoni, Janet Atlan, Stéphanie Evrard, Chantal Guigue

Absents excusés : Aurélie Pirat, Jean-Luc Wolf

Absents excusés avec procuration : Mathilde Arino, Claire Bryars, Dan Frost, Hélène Garnier, Françoise Grall, Mireille Hardy, Chantal Lacourarie, Jean-Marie Pouchain, Sylvie Theuillon

Dans le compte-rendu du CA du 28/01/2012, il reste une phrase en suspens concernant le point du CS.

L. Terrier propose de la revoir avec A. Pirat et M. Hardy puis de faire parvenir la version finale à M. Devichi.

**Le CR de ce CA du 28/01/2012 est d'ores et déjà validé à l'unanimité.**

## **1. Rapport du président, Klaus Bergmann**

En collaboration avec différents collègues, K. Bergmann a continué à suivre de nombreux dossiers, parmi lesquels :  
A. la Banque Postale

Suite à leur demande, en sa qualité de président de l'APLIUT, il leur a envoyé un courrier postal ; la BP a confirmé la réception de ce courrier mais réfuté la légitimité de K. Bergmann.

B. le congrès de Strasbourg

K. Bergmann a envoyé un courrier postal aux directeurs d'IUT, par l'intermédiaire d'H. Garnier, chargée de communication, leur demandant d'appuyer les demandes des collègues qui souhaiteraient se rendre au congrès ; il a reçu quelques réponses positives, ce qui est nouveau et encourageant.

C. IUT en ligne

Il avait été question d'inviter Serge Paronneau, directeur d'IUT en ligne, à ce CA du 24/03. K. Bergmann a pensé qu'il était préférable et plus utile de lui demander d'animer un atelier au congrès de Strasbourg (cf. rapport du CS ci-dessous).

D. les travaux du CS

Pour renforcer l'équipe du CS, A.-M. Dugreez avait proposé de faire appel à Jean-Jacques Corre, lequel a accepté. Suite à un malentendu, cette collaboration n'a pas pu se faire, K. Bergmann a présenté nos excuses à J.-J. Corre.

**Le rapport du président est soumis au vote et validé à l'unanimité.**

## **2. Rapport du trésorier, Patrice Charlemagne**

A. Problèmes avec la Banque Postale

Le contrat OPNET actuel, qui permet les prélèvements automatiques, date du 1/04/2011, mais P. Charlemagne n'en a pas de copie et ne connaît donc pas les conditions de résiliation. P. Charlemagne résume les faits qui se sont produits ces derniers mois : erreur de la BP sur le type de contrat d'où frais exorbitants (environ 145€ / mois depuis septembre 2011, soit près de 1600€ / an de frais bancaires pour un budget global de 20 000€ environ), refus d'habiliter K. Bergmann malgré son courrier officiel, contacts difficiles avec les commerciaux.

B. Actions en cours

P. Charlemagne a arrêté les prélèvements automatiques, utilisés ces dernières années pour le paiement des adhésions, et a demandé aux adhérents de payer par chèque. Le 16/03, il a envoyé à la BP un courrier demandant la résiliation du contrat, il n'a pas encore reçu de réponse.

C. Actions à venir

P. Charlemagne va essayer de se procurer une copie du contrat actuel. L'APLIUT peut rester à la BP pour l'instant si le paiement par chèque est maintenu. P. Charlemagne pense qu'un retour au système de prélèvements automatiques serait lourd et reviendrait cher. Il convient de continuer à réfléchir et à se renseigner pour un changement de banque, et plusieurs collègues avancent à nouveau le nom du Crédit Coopératif.

## **3. Rapport de la rédactrice en chef des Cahiers de l'APLIUT, Mireille Hardy**

Ne pouvant assister à ce CA, M. Hardy a envoyé un bilan par courriel.

## A. Publications

Le volume XXXI n° 1 (février 2012) est paru. Il s'agit d'un volume de 154 pages sur le thème « Image et enseignement des langues : le cas du secteur LANSAD » ; il contient des textes issus de communications du Congrès de La Rochelle. Le prochain numéro (juin 2012) traitera des supports filmiques au service de l'enseignement des langues étrangères.

## B. Mot du Président et CR des CA

Jusqu'à présent, le Mot du Président et les comptes-rendus des réunions du CA ont toujours été publiés dans la revue. Lors de la création des *Cahiers* il y a 32 ans, c'était le moyen le plus pratique de donner aux adhérents des informations sur la vie de l'association. L'évolution des moyens de communication et des pratiques de recherche a changé la donne. La revue, qui a l'ambition d'être un outil de recherche et de pédagogie, est lue bien au-delà du cercle des enseignants d'IUT. Par conséquent, il est incohérent d'y publier des documents internes à l'association et qui ne relèvent ni de la recherche ni de la pédagogie (d'ailleurs, *Revue.org* proscrit la publication de ce type de texte).

Depuis longtemps, le Mot du Président et les comptes-rendus du CA sont mis en ligne sur le site de l'APLIUT, où ils ont toute leur place. Pour leur assurer une meilleure diffusion, la liste de messagerie est toute désignée.

## C. Intégration à la Librairie électronique et à Freemium + impression à la demande

- Définitions :

Librairie électronique : vente de numéros (au prix de 5 €) de la revue à des particuliers, aux formats epub ou pdf ; 50% des profits sont versés à l'éditeur (ici, l'APLIUT). L'intégration à la Librairie électronique est désormais réservée aux revues ayant adhéré au programme Freemium.

Freemium : vente de bouquets d'abonnements aux bibliothèques ; 60% des profits sont répartis entre les différents éditeurs au pro rata de la consultation des revues par les usagers des bibliothèques ; condition pour l'adhésion : abandon de la barrière mobile.

- Remarques :

Certains de nos abonnés sont attachés à la revue papier. De plus, elle a encore une utilité en tant que « vitrine ». L'abandon éventuel de la barrière mobile et le coût de la revue papier (qui grignote peu à peu les réserves de l'APLIUT) rendent souhaitable sinon inévitable de faire évoluer notre formule actuelle (abonnement à la revue papier et mise en ligne avec barrière mobile d'un an).

Le POD (*print on demand* = impression à la demande) est une solution possible. L'entreprise *i6doc* ([www.i6doc.com](http://www.i6doc.com)) propose ce service. *i6doc* fait partie de la CIACO, une coopérative fondée par les organisations étudiantes de l'Université catholique de Louvain en 1970. *Revue.org* a commencé à expérimenter le service de POD d'*i6doc* avec des revues tout en ligne et compte, à terme, le proposer à toutes les revues qui sont sur le portail [revues.org](http://revues.org).

- Le POD par *i6doc*

Ce service est accessible sans frais à toutes les publications de *Revue.org*. L'éditeur envoie les fichiers pdf du volume lors de sa publication, même s'il ne passe pas commande. Les ouvrages sont mis en vente sur la plateforme [www.i6doc.com](http://www.i6doc.com) en lien avec [revues.org](http://revues.org), et imprimés à la demande. La commande peut se faire à l'unité ou en quantité (une ristourne est accordée en fonction de la quantité). L'ouvrage reste toujours disponible sur le marché, il est donc inutile de stocker.

Comparaison de coût avec notre système actuel : le POD est légèrement plus cher pour une commande à l'unité, mais environ deux fois moins cher pour une commande correspondant strictement au nombre d'abonnés. Ce service nous permettrait de maintenir la formule abonnement tout en réduisant considérablement les coûts.

- Éléments d'aide à la décision

Actuellement, la revue grignote les réserves de l'APLIUT ⇒ urgence de prendre une décision.

L'intégration à la Librairie électronique et à Freemium ainsi que l'abandon de la barrière mobile vont dans le sens d'une meilleure mise à disposition des ressources aux chercheurs ⇒ Adéquation à l'éthique de la recherche et accroissement de la visibilité de la revue.

Souplesse du POD : pouvoir commander quand et comme on veut ⇒ 1) possibilité de commande facilitée pour les non abonnés ; 2) maintien éventuel de la revue papier, à moindre coût ; 3) simplification pour le trésorier et suppression du stock (actuellement, nous stockons environ un tiers des ouvrages imprimés).

Avec le POD, le prix des 3 volumes annuels serait largement couvert par l'adhésion-abonnement des abonnés ; les recettes provenant des adhésions simples, les bénéfices provenant des ventes d'articles et de numéros ainsi que les bénéfices éventuels des congrès ne serviraient donc plus à financer la revue.

## D. Décisions

K. Bergmann fait part au CA des propositions de M. Hardy et soumet au vote les points suivants :

- **abandon de la barrière mobile et adhésion à Freemium : adoptés à l'unanimité,**
- **résiliation du contrat avec l'Imprimerie Nouvelle et impression à la demande sur la plate-forme *i6doc.com* : adoptés à l'unanimité.**

NB : la question de la publication des Mots du Président et des CR des CA a fait l'objet d'un **vote par courriel** quelques jours après ce CA. Résultats de ce vote :

- **arrêt de la publication dans la revue :**

\* **du Mot du Président : 15 pour, 3 contre**

\* **des comptes-rendus du CA : 13 pour, 5 contre**

- **diffusion sur la liste de l'APLIUT :**

\* **du Mot du Président : 14 pour, 4 contre**

\* **des comptes-rendus du CA : 14 pour, 4 contre (en version intégrale : 2 pour, 2 contre, 1 sans opinion ; dans une version résumée : 12 pour, 0 contre, 1 sans opinion)**

#### **4. Rapport de la responsable Communication, Hélène Garnier**

Ne pouvant assister à ce CA, H. Garnier a transmis son bilan par courriel. K. Bergmann en fait part au CA.

##### A. Travaux de Marie Blanchard

Les choses avancent lentement. Les dernières modifications demandées, y compris celles concernant le papier à tête dont les organisateurs du congrès de Strasbourg avaient un besoin urgent, ont été faites. H. Garnier a recontacté M. Blanchard récemment au sujet de la couverture couleur des *Cahiers*, qui figurait dans le cahier des charges, pour savoir si elle pouvait s'en occuper dans un délai raisonnable et afin que ce travail puisse être exploité dans le mois à venir. De la réponse de M. Blanchard dépend en partie le point suivant.

##### B. Proposition des éditions Ophrys

Cet éditeur, qui vient régulièrement aux congrès de l'APLIUT et qui semble s'orienter vers les langues de spécialité, va publier en mai 2012 un gros catalogue dans lequel il pourrait inclure une page présentant les *Cahiers*, en contrepartie l'APLIUT ferait de la publicité à Ophrys dans les *Cahiers*. Ce partenariat devrait être plus avantageux pour l'APLIUT que pour Ophrys. H. Garnier a demandé à Ophrys de patienter quelques jours afin de pouvoir faire cette proposition au CA du 24/03 et doit leur donner une réponse pour le 26/03. La page de publicité de notre publication n'étant pas encore créée, il faudrait concevoir dans les 48 heures une page en quadrichromie de format 19 x 26 cm avec 5 mm de fonds perdus. H. Garnier ne peut pas s'en occuper et demande si quelqu'un d'autre peut prendre ce travail en charge. M. Fasano va demander à son mari, spécialisé dans la publicité, s'il accepte de faire ce travail ponctuel, bénévolement et dans les 48h imposées (cf. 2 propositions en PJ).

##### C. Partage des tâches Communication

H. Garnier demande au CA d'envisager de trouver une personne supplémentaire pour s'occuper des parties communication extérieure de l'APLIUT et communication *Cahiers* parce qu'elle n'a pas le temps de s'occuper de tout. Elle continuerait à s'occuper des relations avec les éditeurs et de l'organisation de l'exposition des éditeurs pendant les congrès. Elle précise que Nicole Joye va la seconder pour l'exposition des éditeurs à Strasbourg.

J. Farigoux rappelle sa proposition qui consisterait à rédiger des fiches de fonctions pour les différents postes du CA et elle propose de demander à H. Garnier de faire la sienne, ce qui devrait faciliter le partage de ces tâches Communication.

##### D. Inscriptions des éditeurs au congrès de Strasbourg

Celles de Macmillan et Casio sont confirmées, celle d'Attica est en attente.

#### **5. Rapport de la commission PPN langues, par L. Terrier et M.-A. Mattioli**

Le travail sur la place des langues dans la rénovation des Programmes pédagogiques nationaux (PPN) a débuté en avril 2011, suite à une demande adressée à l'APLIUT par l'ADIUT. Les ateliers de spécialité du congrès de La Rochelle ont été dédiés à cette question et les comptes-rendus de chaque atelier publiés sur le site.

En octobre 2011, le Président de l'ADIUT, Jean-François Mazoin, a contacté l'APLIUT en lui demandant si l'association accepterait de prendre en charge la rédaction d'une note de cadrage pour la place des langues dans les nouveaux PPN. Il nous a alors semblé légitime d'y répondre : une occasion de s'exprimer peut-elle se refuser ? La même demande a été faite à l'Association des enseignants de communication en IUT à propos de la partie "communication" ; cette association a également répondu positivement.

Un groupe de travail a alors été créé au sein du CA de l'APLIUT pour **rédiger un document en toute indépendance**, en restant fidèle aux principes fondateurs de l'association, notamment sur la nécessité de travailler en groupes relativement réduits et sur la défense de la notion de TD en langue, au-delà de la question de la taille des groupes ou des conditions de travail (salle traditionnelle / laboratoire), et tout en essayant de prendre en compte les évolutions présentes et à venir des pratiques pédagogiques.

L'objectif était d'harmoniser le poids des langues dans les différentes spécialités afin d'en assurer la visibilité. Un premier texte a été présenté au CA le 28/01/12. Suite aux premières remarques de ce CA et à une première

présentation des axes de ce texte devant la Commission consultative nationale (CCN) le 31/01, le texte a été retravaillé et finalisé début mars 2012. Il comprend trois parties : le contexte (réforme du lycée et état des langues dans les anciens PPN), des préconisations (volume horaire, conditions de travail, place de la LV2, EMILE, etc.) et une synthèse.

Le travail de l'APLIUT sur la rédaction de la note de cadrage « Langues » dans le cadre de la refonte des PPN s'est achevé par **l'approbation à l'unanimité du document par le CA de l'APLIUT (vote par courriel en date du 16/03/2012)**. Ce vote ne pouvait en effet pas attendre le CA du 24/03 puisque le document devait être présenté à la CCN le 22/03.

Les collègues présents au CA discutent longuement certains des points mentionnés dans cette note de cadrage, en particulier ceux concernant les certifications et la constitution des groupes de langues dans les IUT. L. Terrier souligne que la situation était délicate, que l'une des difficultés de la rédaction de ce texte venait de l'hétérogénéité des contextes locaux des IUT et qu'il sera donc nécessaire de donner des explications pour accompagner la présentation de ce texte. J. Farigoux va par exemple l'envoyer aux collègues de langues en GMP pour pouvoir en débattre lors de leur réunion nationale du 24/05.

Le groupe de travail va maintenant s'attacher à diffuser le texte : sur le site, via les listes de diffusion (ADIUT, associations amies de l'APLIUT...) et par le biais des ateliers de spécialité du congrès de Strasbourg.

L'objectif est que chacun puisse se l'approprier pour défendre la place des langues au sein des Commissions pédagogiques nationales (CPN) et / ou auprès de sa direction de département et d'IUT.

## **6. Organisation du 34<sup>ème</sup> congrès de l'APLIUT à Strasbourg en 2012**

### **A. Prise en charge des intervenants par l'APLIUT**

- Conférenciers : frais de transport, repas et hôtel, pas de frais d'inscription.

A. Pirat leur envoie le formulaire d'inscription ; le conférencier réserve son titre de transport ; C.-A. Schneider s'occupe de la réservation de l'hôtel.

- Intervenants ateliers : frais d'inscription et repas de midi s'ils ne sont pas défrayés par leurs établissements d'origine.

B. Nombre de participants : prévoir 90 personnes.

C. Clôture des inscriptions : la date officielle (environ une semaine avant le congrès) sera mise sur le site ; les organisateurs aviseront au cas par cas s'il y a des demandes d'inscriptions tardives ; le site du congrès sera opérationnel début avril.

D. Paiement : les participants devront payer par chèque s'ils s'inscrivent à titre individuel ou feront faire un bon de commande par leur IUT si c'est ce dernier qui prend leurs frais en charge.

E. Calendrier : les ateliers de spécialité se tiendront le jeudi matin ; l'ouverture officielle du congrès se fera à 13h30 et la première conférence plénière débutera à 14h.

F. Conférences : C.-A. Scheider va vérifier s'il est techniquement possible de les filmer puis elle demandera aux conférenciers leur autorisation ; la question de la traduction des conférences ne se pose pas cette année.

G. Swapshops : ils sont maintenus ; 2 nouvelles collègues, Gaëlle Bertrand et Marie-Pierre Martinez, prennent le relais de D. Frost et M. Devichi.

H. Nombre de salles : 4 ou 5 salles utilisées en parallèle devraient suffire, cela dépendra du nombre d'ateliers, à vérifier avec A. Pirat et le CS.

I. WI-FI : un mot de passe sera donné aux participants pour qu'ils puissent utiliser le réseau de l'IUT pendant le congrès.

## **7. Comité scientifique du congrès de Strasbourg**

Ne pouvant assister au CA, A. Pirat a transmis un bilan écrit concernant le travail du CS jusqu'à ce jour et l'ordre du jour du CS de ce 24/03. L. Terrier en fait part au CA.

### **A. Conférenciers**

Nos trois conférenciers sont Shaeda Isani, Karl-Heinz Eggensperger et Françoise Haramboure.

Pour l'instant, seule Shaeda Isani a renvoyé l'invitation à P. Charlemagne.

### **B. Ateliers**

Au 22 mars 2012, nous n'avons que 8 intervenants certains. Sur ces 8 intervenants, plusieurs ont accepté de communiquer deux fois, ce qui nous amène à 14 ateliers. K. H. Eggensperger accepte un atelier dans le prolongement de sa conférence. S. Isani refuse et F. Haramboure n'a pas encore répondu. Une personne est d'accord pour intervenir deux fois, mais tout dépend du jour où elle sera programmée car elle a des obligations familiales. Si nous arrivons à contenter tout le monde, nous arrivons à **16 ateliers**, ce qui est peu. Malgré l'envoi

répété de l'appel à une centaine d'associations européennes (nos associations amies ainsi que celles de la longue liste Real 2 de M.-A. Mattioli), A. Pirat n'a reçu aucune proposition.

#### C. Intervenants potentiels

- A. Pirat a proposé un atelier à Martine Verjans qui, au départ, avait été contactée pour une conférence.
  - S. Paronneau souhaite présenter le site d'IUT en ligne. K. Bergmann lui a proposé de le faire en atelier.
- A. Pirat pense que ce serait une bonne chose parce que ces rencontres sont aussi l'occasion d'échanger sur nos pratiques et de trouver de nouvelles sources d'inspiration. L. Terrier va demander à S. Paronneau d'annoncer le congrès de Strasbourg sur la page d'accueil d'IUT en ligne.

#### D. Date butoir pour l'envoi des propositions

La dernière relance a été faite en février. Une nouvelle date butoir a été fixée au 8/04. Pour l'instant A. Pirat n'a aucune nouvelle proposition.

#### E. Objectifs de travail du CS du 24/03

- Travailler sur les présentations et résumés de chaque intervenant
- Prendre une décision concernant certains des intervenants potentiels
- Préparer le programme et le planning du congrès
- Définir un thème pour les ateliers de spécialité, le cas échéant.

Pour terminer, A. Pirat voudrait savoir à quelle date envoyer le programme aux organisateurs.

## 8. Questions diverses

#### A. Le Vrai Bulletin

Le dernier numéro, toujours plus attrayant, a été diffusé (**aux membres du CA seulement ?**) par P. Charlemagne. K. Bergmann remercie J. Kuhnle pour son travail.

#### B. Lettre de C. Guigue

Après une conversation téléphonique avec M.-A. Mattioli courant février, C. Guigue a envoyé au CA un courriel en date du 23/03 détaillant les actions entreprises par ses collègues de l'IUT de La Réunion et elle-même et leurs propositions en vue de l'organisation du congrès 2013.

Une discussion s'engage sur ce projet. M.-A. Mattioli et M. Devichi rappellent les démarches faites en 2010-2011 : demande d'aide logistique et financière au CIEP et enquête de faisabilité auprès des collègues. La conclusion de ces démarches, communiquée à tous au moment du congrès de La Rochelle en juin 2011, était la suivante : un financement extérieur conséquent était indispensable mais très improbable étant donné la conjoncture du moment, et l'APLIUT avait besoin d'une réponse ferme à ce sujet pour le CA de mars 2012 au plus tard.

A l'issue de cette discussion, les collègues sont tous d'accord pour reconnaître le travail accompli par C. Guigue et ses collègues, mais concluent qu'il ne sera pas possible de tenir le congrès 2013 à La Réunion, pour différentes raisons, en particulier : contexte de crise économique, restrictions budgétaires et besoin de rendre les congrès accessibles au plus grand nombre. K. Bergmann va envoyer un courrier à C. Guigue pour la / les remercier et expliquer la décision du CA.

#### C. Groupe de travail sur la refonte du CA et fiches de fonctions

Il est composé de N. Gageot, A. Garrivier, L. Terrier et J. Farigoux qui accepte d'en assurer l'animation et la coordination. Ce groupe réfléchira aux fiches de fonctions et aux postes du CA qu'il convient de garder ou de modifier / supprimer ainsi qu'au fonctionnement du CA : nombre de réunions annuelles, calendrier, etc.

Il présentera un premier bilan au CA d'octobre 2012.

#### D. Projet IDEFI (Initiatives d'excellence en formations innovantes)

Ce projet, porté par l'Université de Grenoble, vise à développer une base de données en « open resources » et a obtenu un financement de 4 millions d'euros, pour 6 ans. M. Fasano pense que l'APLIUT y a sa place et propose au CA de réfléchir à une possible participation, cf. descriptif du projet en PJ.

#### E. Représentation de l'APLIUT aux événements organisés par des associations amies

- D. Frost a représenté l'APLIUT au 33<sup>ème</sup> colloque annuel du GERAS, du 15 au 17/03 à Grenoble.
  - L'ADIUT organise un colloque sur la pédagogie et la professionnalisation, du 28 au 30/03 à Montpellier, aucun collègue ne peut y aller.
  - L. Terrier va participer au congrès de l'UPLEGESS, du 6 au 8/06 à Paris.
- K. Bergmann demande aux collègues qui représentent l'APLIUT à un événement de ce type de bien vouloir rédiger un compte-rendu et de le communiquer au CA systématiquement.

La séance est levée à 13 heures.

Compte-rendu rédigé par Martine Devichi